



Travaux indispensables refuses par une copropriété

Par **copro94**, le **09/05/2016 à 10:21**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un local d'activité dans un immeuble.

Un défaut d'étanchéité d'un mur extérieur entraîne des dégradations à l'intérieur du local (diagnostic fait par un architecte), mais la copropriété refuse de voter l'engagement des travaux nécessaires (chiffrés à 1700 € sur devis l'an dernier).

Y a-t'il un moyen de l'y contraindre ?

Ces travaux peuvent-ils être considérés comme urgents et décidés par le syndic sans vote de la copropriétés ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **youris**, le **09/05/2016 à 12:13**

bonjour,

si vous êtes encore dans les délais, vous pouvez contester cette décision de l'A.G. devant le TGI.

Si vous avez une protection juridique, utilisez-là.

vous pouvez faire un courrier par recommandé avec AR au syndic en indiquant que la situation est urgente, vous pouvez à l'appui de votre demande y joindre des photos voir un constat d'huissier.

salutations